

DEMANDE DE BOURSE

POUR LES ELEVES NON-BOURSIERS

A partir de maintenant, les demandes de bourse se feront uniquement sur INTERNET.

Pour les élèves non-boursiers de l'année 2018/2019, la demande de bourse pour l'année scolaire 2019/2020 devra se faire sur le site :

<https://teleservices.ac-martinique.fr/ts>

Pour pouvoir déposer une demande, les parents doivent :

1. Se munir de leur identifiant et mot de passe de leur compte Education Nationale fournis par l'établissement
2. Avoir une adresse-mail
3. Se munir de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017



DATE LIMITE :

21 JUIN 2019

